



Le traitement de la néologie technique dans la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie Française

Christophe Rey, Amandine Delacroix

► To cite this version:

Christophe Rey, Amandine Delacroix. Le traitement de la néologie technique dans la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie Française. Journées du CRTT: "La néologie en langue de spécialité. Détection, implantation et circulation des nouveaux termes", Jul 2012, Lyon, France. hal-01366144

HAL Id: hal-01366144

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01366144>

Submitted on 14 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le traitement de la néologie technique dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*

Christophe REY, Amandine DELACROIX¹

Résumé

Cet article aborde la question du traitement de la néologie technique au sein du répertoire bien particulier que constitue le Dictionnaire de l'Académie Française, ouvrage caractérisé par un rythme de publication particulièrement prudent, mais ayant aussi historiquement fait le choix de ne pas traiter les lexiques spécialisés.

Mots clés

Néologie, Dictionnaires, Académie Française.

Introduction

Dans le cadre de cette communication, nous avons choisi de nous intéresser à la question de la néologie en langue de spécialité au sein d'un répertoire tout particulier : le *Dictionnaire de l'Académie Française* (désormais *DAF*).

L'originalité de notre analyse réside dans la nature même du dictionnaire observé dans la mesure où celui-ci, depuis sa première édition (1694), prétend opérer une séparation entre la « langue commune » et les lexiques de spécialités² :

C'est dans cet état où la Langue Française se trouve aujourd'hui qu'a été composé ce Dictionnaire ; et pour la représenter dans ce même état, l'Académie a jugé qu'elle ne devait pas y mettre les vieux mots qui sont entièrement hors d'usage, ni les termes des Arts et des Sciences qui entrent rarement dans le Discours ; Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnêtes gens, et telle que les Orateurs et les Poètes l'emploient ; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la noblesse et à l'Elegance du discours. (*DAF* 1694, Préface)

Pourtant, une consultation même rapide des différentes éditions du répertoire des Académiciens suffit pour mesurer l'existence massive de termes proprement techniques, d'ailleurs le plus souvent rattachés explicitement à leur domaine d'origine (ex : « Armurier », « Astrophysique », « Automobile », « Banque », etc.) (Cf. BOUVEROT D. (1998)).

À travers une analyse articulée autour de l'examen diachronique du discours des Académiciens, nous montrerons dans un premier temps que le *DAF* a très tôt été contraint de s'ouvrir aux termes spécialisés pour recenser avec fidélité l'« usage ». Conditionnée par le rythme même d'élaboration du dictionnaire – la huitième édition du *DAF* a été achevée en 1935 et la neuvième (toujours en cours) a commencée à paraître en 1992 –, cette contrainte d'ouverture, nous le verrons en ne nous focalisant dans un second temps que sur la dernière édition, est encore renforcée par les contraintes grandissantes de la dictionnaire, dimension poussant les lexicographes modernes à se tourner - en plus de ces lexiques spécialisés - vers

1 LESCLAP (CERCLL-EA 4283), Université de Picardie Jules Verne, christophe.rey@u-picardie.fr, amandine.delacroix@etud.u-picardie.fr.

2 Les mots relevant des langues de spécialités feront l'objet d'une publication la même année (1694) dans le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Thomas Corneille.

l'intégration de régionalismes linguistiques de France et de mots de la Francophonie.

Ainsi que nous nous attacherons à le montrer enfin, le concept même de néologismes spécialisés dans les dictionnaires de langue, qu'on les considère comme de simples « usages techniques », des « termes »³ ou encore de « technolectes »⁴, mérite d'être remis en question. En effet, en dépit de leur caractère obsolescent⁵ et parfois éphémère⁶, les lexiques spécialisés sont la plupart du temps enregistrés par les dictionnaires généraux⁷, y compris le *DAF*, mais avec un décalage temporel plus ou moins important.

1. De 1986 à aujourd'hui, une neuvième édition en voie de finalisation et dotée d'innovations significatives

Avant de nous lancer dans l'examen que nous nous sommes proposés de livrer ici, il nous semble important de nous attarder quelque peu sur une présentation succincte du *DAF*.

Seul, avec le *Trésor de la Langue Française*, dictionnaire de l'institution, le *DAF* est avant tout caractérisé par sa longévité exceptionnelle. À la suite de sa première version parue en 1694, quatre éditions vont en effet en être publiées au XVIII^e (1718, 1740, 1762, 1798), deux au XIX^e (1835, 1878) et une au XX^e (1932-35). Ce dernier existe donc depuis cinq siècles et en est aujourd'hui à sa neuvième édition.

En choisissant d'agencer les entrées de leur répertoire par racines, en prenant le parti de ne pas illustrer leurs définitions par des citations d'auteurs ou en décidant enfin de ne pas inclure les termes des arts et des sciences mais uniquement ceux de la langue commune, les Académiciens vont conférer une véritable identité à leur dictionnaire. De fait, cet ouvrage, tout en évoluant au fil des siècles, va occuper une place privilégiée au sein paysage lexicographique français.

Ayant commencé à paraître en 1992, l'édition que nous avons choisi d'évoquer pour notre étude est toujours à ce jour en cours de rédaction et apporte un lot de changements importants dont les plus significatifs se trouvent listés ci-dessous⁸ :

- 1) L'introduction du dispositif des remarques normatives
- 2) Une ouverture à la variation linguistique régionale
- 3) Une ouverture plus grande à la francophonie
- 4) Introduction de l'étymologie
- 5) Introduction de titres d'œuvres célèbres
- 6) Une adaptation à la modernité par sa mise à disposition sur Internet

Ajoutons à ces différentes innovations le retour à deux bureaux du dictionnaire, à savoir le « service du dictionnaire » et la « commission du dictionnaire », travaillant conjointement à ce chantier lexicographique sur des volumes différents, notamment pour traiter le flux lexical important découlant des révolutions techniques et scientifiques modernes⁹.

3 Au sens de la discipline Terminologie.

4 Cf. MESSAOUDI L. (2002).

5 Cf. REY C. (À paraître).

6 Préface de la huitième édition du *DAF* (1932-35).

7 Pour plus de détails concernant les raisons pour lesquels les grands dictionnaires de langue modernes s'ouvrent massivement aux termes spécialisés, nous renvoyons à REY C. (À paraître).

8 Pour la conception du *Dictionnaire de l'Académie Française* en tant que répertoire lexicographique en évolution, nous renvoyons à REY C. (2012a) et REY C. (2012b).

9 Sur ce point, rappelons que l'Académie française valide le travail de commissions de terminologies (adaptation lexicale des termes technologiques étrangers) créées dans différents ministères (20 environ).

Pour revenir à la thématique que nous nous sommes proposés d'examiner dans cette communication, mentionnons également le fait que cette dernière édition du *DAF* se caractérise par l'introduction de nombreux mots nouveaux. Si nous reprenons les chiffres communiqués par l'Académie elle-même, le premier tome de cette neuvième édition (de A à Enzyme) renfermerait 14 024 mots, dont 5 500 mots nouveaux, le deuxième tome (de Éocène à Mappemonde) environ 11 500 mots, dont 4 000 mots nouveaux et enfin le troisième tome (de Maquereau à Quotité) 9 860 mots, dont 3 828 mots nouveaux.

La quantité de mots introduits dans cette dernière édition de répertoire est assez importante, mais doit néanmoins être relativisée en considérant le rythme d'élaboration de ce dictionnaire et donc la période généralement assez importante qui sépare deux éditions.

Si nous examinons à présent la nature des entrées nouvellement introduites, l'Académie communique explicitement sur ce point et indique une ouverture vers de nombreux registres de langue et domaines. C'est en tout cas ce qu'atteste la liste reproduite ci-après pour le troisième tome du *DAF* : 1) Usage courant, 2) Sciences/Techniques, 3) Société/Politique, 4) Emplois familiers, 5) Emplois populaires, 6) Termes vulgaires ou triviaux, 7) Termes argotiques.

La présence du domaine des « sciences/techniques » dans cette liste confirme ainsi que le programme d'accroissement de l'usage défendu par l'Académie passe par le recours aux technolectes.

2. Le discours de l'Académie Française sur les lexiques spécialisés : examen diachronique

Après cette rapide présentation de la dernière édition du *DAF*, nous avons choisi de débiter notre étude proprement dite en examinant le ou les discours de l'institution sur ce réservoir lexical particulier que sont les technolectes. Nous avons pour cela examiné les différentes préfaces du *DAF* à travers les siècles et pu dégager deux grands positionnements adoptés à ce propos.

2.1 Le Dictionnaire de l'Académie Française : recenser l'usage

Ainsi que nous l'avons souligné en introduction, historiquement, les Académiciens ont choisi d'adopter au sein de leur répertoire une description de la « langue commune »¹⁰, une langue qui, comme l'illustre l'extrait reproduit ci-dessous, exclut les termes des arts et des sciences :

C'est dans cet estat où la Langue Française se trouve aujourd'huy qu'a esté composé ce Dictionnaire ; et pour la représenter dans ce mesme estat, l'Académie a jugé qu'elle ne devoit pas y mettre les vieux mots qui sont entièrement hors d'usage, ni les termes des Arts et des Sciences qui entrent rarement dans le Discours ; Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, et telle que les Orateurs et les Poètes l'employent ; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la noblesse et à l'Elegance du discours. Elle a donné la Definition de tous les mots communs de la Langue dont les Idées sont fort simples ; et cela est beaucoup plus mal-aisé que de définir les mots des Arts et des Sciences dont les Idées sont fort composées. (*DAF*, 1694)

Ce positionnement lexicographique sera conservé mais adapté au fil des éditions, notamment en raison de la pénétration de termes techniques dans cette langue commune que le *DAF* entend décrire :

Pour ce qui est des termes d'Art, l'Académie a cru ne devoir admettre dans son Dictionnaire que ceux qui sont extrêmement connus et d'un grand usage, à moins qu'ils ne soient amenez par le mesme mot de la langue, qui a dans la langue une signification différente ; par exemple, à la

10 BRANCA-ROSOFF S., FOURNIER J.-M., GRINSHUPUN Y., REGENT-SUSINI A. (eds). (2011).

suite du mot travail, qui signifie labeur, peine, etc. on trouve travail, qui signifie, une machine qui sert aux Maréchaux pour contenir les chevaux difficiles à ferrer. (*DAF*, 1718)

La troisième et la quatrième éditions du *DAF* marquent pour leur part une ouverture de plus en plus large de la langue commune aux termes issus des arts et des sciences :

L'Académie a jugé encore à propos de n'y faire entrer que ceux des termes d'art et de science que l'usage a introduits dans la Langue commune, ou ceux qui sont amenez par quelque mot de cette même Langue. Ainsi à la suite de Parabole, qui signifie une Allégorie sous laquelle on cache quelque vérité importante, on trouvera Parabole, terme de Géométrie et qui signifie une certaine ligne courbe.

[...] Le Public ne manquera pas de remarquer qu'il se trouve dans la nouvelle Edition, un bien plus grand nombre de termes d'art et de science, que dans les deux précédentes. Nous ne nous sommes pas écartés néanmoins de la règle que nos Prédécesseurs s'étoient prescrite, de n'admettre que ceux de ces termes qui sont d'un usage si général, qu'ils peuvent être regardez comme faisant partie de la Langue commune, ou qui sont amenez par un mot de cette Langue. Mais depuis environ soixante ans qu'il est ordinaire d'écrire en François sur les arts et sur les sciences, plusieurs termes qui leur sont propres, et qui n'étoient connus autrefois que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune. Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire, à des mots qui sont aujourd'hui dans la bouche de tout le monde ? (*DAF*, 1740)

Les sciences et les arts ayant été plus cultivés et plus répandus depuis un siècle qu'ils ne l'étoient auparavant, il est ordinaire d'écrire en François sur ces matières. En conséquence plusieurs termes qui leur sont propres, et qui n'étoient autrefois connus que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune. Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire à des mots qui sont aujourd'hui d'un usage presque général ? Nous avons donc cru devoir admettre dans cette nouvelle Edition, les termes élémentaires des sciences, des arts, et même ceux des métiers, qu'un homme de lettres est dans le cas de trouver dans des ouvrages où l'on ne traite pas expressément des matières auxquelles ces termes appartiennent. (*DAF*, 1762)

La première tendance que nous relevons au sein du *DAF* est donc celle qui consiste historiquement à séparer lexique commun et lexiques spécialisés. Sans pour autant l'obliger à déroger à ce principe, l'évolution des arts et des sciences a néanmoins ouvert l'Académie à ouvrir progressivement son répertoire aux lexiques spécialisés.

2.2 L'Académie et l'obsolescence des vocabulaires spéciaux

La seconde tendance observée au sein du discours préfacier de l'Académie Française renforce dans une certaine mesure le positionnement de principe qu'elle avait historiquement adopté en choisissant de séparer langue commune et langues de spécialités.

Au XIX^e siècle, siècle de grand foisonnement lexical¹¹, tout en ouvrant son dictionnaire aux technolectes, l'Académie Française ne manque pas de mettre en évidence le phénomène d'obsolescence des termes techniques. Mise en évidence par Danielle Bouverot (1998), cette obsolescence est évoquée dans la préface de la huitième édition du *DAF* :

Aux dernières années du XIX^e siècle, quand l'Académie s'occupait de préparer une nouvelle édition de son Dictionnaire, elle se trouva en présence d'une brusque pénétration des vocabulaires des Sciences et des Arts dans le parler de tous [...] De quel artisan, de quel paysan de France restent ignorés des termes tels que microbe, sanatorium, otite, diphtérie, hydravion, commutateur, carburateur, court-circuit ?

11 Cf. PRUVOST J. (2006).

Mais, dans cet afflux de vocables nouveaux, il en est beaucoup dont l'existence ne peut être qu'éphémère. Les uns disparaîtront avec les objets, eux-mêmes éphémères, qu'ils représentent ; d'autres, qui se sentent de l'improvisation, seront remplacés par des dénominations plus exactes ; d'autres enfin ne dépasseront pas le domaine où ils sont nés et, n'étant compris et employés que par des initiés, n'ont point chance de pénétrer dans l'usage commun. C'est ce départ qu'a essayé de faire l'Académie dans la préparation de cette nouvelle édition. Travail minutieux, qui ne pouvait être exécuté à la hâte, et qui exigeait un double effort d'adaptation au mouvement moderne et de prudence avisée. (*DAF*, 1932-35)

Ce constat se trouve encore renforcé dans la neuvième et dernière édition du *DAF* :

Or, l'usage demande du temps à s'établir, et du temps encore à se constater. Le langage subit des modes saisonnières. Des expressions nées de la dernière pluie s'en iront avec la sécheresse suivante. Des vocables inventés une année seront désuets l'an d'après. Il faut attendre pour reconnaître ceux qui continuent d'avoir «cours public» parce que répondant à un besoin véritable, de même qu'il faut être attentif à ce que les termes apparus soient de formation correcte, afin d'empêcher que la mauvaise monnaie ne chasse la bonne. C'est à quoi s'emploient ces «gens éclairés» ou supposés tels qui composent, aujourd'hui comme jadis, l'Académie. [...]

Jamais l'humanité n'a eu, en si peu de temps, autant de choses nouvelles à nommer !

[...] Et comment, d'autre part, n'aurions-nous pas considéré la nécessité immédiate où se trouve notre langue de répondre, par la création de mots nouveaux, aux besoins toujours croissants des sciences et des techniques ? Il importe au plus haut point que cette néologie se fonde, comme il en fut dans le passé, sur les racines grecques et latines qui ont fourni la plupart de nos mots "savants". Le français, autrement, y perdrait sa physionomie. (*DAF*, 1992)

Nous ne donnons entrée, parmi les termes techniques, qu'à ceux qui, du langage du spécialiste, sont passés par nécessité dans le langage courant, et peuvent donc être tenus pour réellement usuels. (*DAF*, 1992)

Nous le voyons à travers les deux extraits de préface reproduits, l'équation que l'Académie Française s'est proposée de résoudre est assez difficile. Elle doit en effet alimenter son réservoir de mots de la langue commune avec des termes techniques s'imposant comme « réellement usuels » et faire le pari que les termes spécialisés qu'elle choisit d'introduire auront une véritable pérennité. Cette équation est d'autant plus compliquée à résoudre compte tenu du rythme d'élaboration particulièrement lent du *DAF* et contrastant avec des initiatives émanant du privé telles que la millésimisation du *Petit Larousse* ou du *Petit Robert*.

Nous avons donc cherché à éprouver ici l'argument académique selon lequel « [...] grâce à la prudente réserve de l'Académie, son dictionnaire, avec bien peu de changements, a pu suivre les progrès incessants de la science, et rester ouvert aux termes nouveaux qu'une science, qui ne s'arrête jamais, enfante et popularise tous les jours. » (*DAF*, 1878).

Un examen des mots sortis du dictionnaire prouve-t-il l'obsolescence des technoclectes ? En nous appuyant sur les travaux de veille lexicale assurés par Camille Martinez¹², nous nous sommes ainsi intéressés à la liste des termes présents dans la huitième édition du *DAF* et non retenus dans la neuvième édition de ce même dictionnaire. Les exemples reproduits ci-dessous sont particulièrement évocateurs :

FLOSCULEUX, EUSE. adj. T. de Botanique. Qui est composé uniquement de fleurons. Les fleurs de la centaurée sont flosculeuses. Fleur semi-flosculeuse ou demi-flosculeuse, Fleur

12 Cf. MARTINEZ, C. (2012).

composée qui n'est formée que de demi-fleurons, comme celles du pissenlit. (*DAF*, 1932-1935)

ABSTERSION. n. f. T. de Chirurgie. Action d'absterger. (*DAF*, 1932-1935)

EMMANNEQUINER. v. tr. T. de Jardinage. Mettre des arbustes ou des plantes dans des paniers, dans des mannequins. (*DAF*, 1932-1935)

LANGUEYEUR. n. m. Celui qui fait le métier de langueyer les porcs. (*DAF*, 1932-1935)

MADÉFACTION. n. f. T. de Pharmacie. Action de madéfier. (*DAF*, 1932-1935)

CRIBRATION. n. f. T. de Pharmacie. Séparation que l'on fait des parties les plus délices des médicaments, tant secs qu'humides ou oléagineux, d'avec celles qui sont les plus grossières. (*DAF*, 1932-1935)

DÉCIARE. n. m. T. d'Arithmétique. Mesure de superficie qui vaut la dixième partie de l'are. Il est peu usité. (*DAF*, 1932-1935)

Ne constituant qu'un échantillon restreint, cette liste est néanmoins représentative d'une tendance forte qui réside en effet dans la suppression d'entrées lexicales appartenant à des domaines scientifiques ou techniques, confirmant ainsi les propos de l'Académie, elle-même sujette à cette obsolescence des termes techniques.

3. Hypothèse : la place grandissante de la dictionnaire neutralise quelque peu les divergences typologiques

Au-delà du discours qu'elle adopte à propos des lexiques spécialisés, l'Académie Française reste toutefois, d'après-nous, également contrainte d'intégrer des termes spécialisés dans son répertoire en raison d'une dimension de plus en plus influente et présente dans le domaine de la lexicographie : la « dictionnaire » :

À la dictionnaire correspond tout ce qui a trait à l'élaboration que définit le dictionnaire lorsqu'il fait l'objet d'un commerce. Ainsi, déterminer le nombre de pages, le nombre de signes, choisir la hiérarchie des caractères en fonction de la lisibilité, prévoir le public auquel il sera destiné, adapter le contenu à ce public, programmer la vente de l'ouvrage, sa date de lancement, la publicité dont il fera l'objet, tout cela relève de la dictionnaire. Elle n'est pas moins importante que la lexicographie, elle est simplement chronologiquement seconde tout en ayant parfois des impératifs qui s'exercent dès l'élaboration du projet. (PRUVOST J., 2003 : 23)

Pour quiconque travaille sur les dictionnaires, cette dimension est devenue de plus en plus incontournable, illustrant ainsi la place grandissante qu'elle occupe dans les processus lexicographiques que la millésimisation de nos dictionnaires impose.

L'hypothèse que nous formulons ici est que la dictionnaire amplifie l'ouverture du lexique général au champ des lexiques spécialisés. Au sein du réservoir lexical à la disposition des lexicographes du français pour alimenter leurs répertoires, trois grands types de catégories de mots semblent se dégager, à savoir les régionalismes lexicaux, les mots de la Francophonie et enfin, les termes scientifiques et techniques.

Marie-Claude L'homme et Jean-Claude Boulanger, déjà en 1991, avaient mis en évidence la grande proximité entre lexique général et technolèctes :

Les dictionnaires ne font que répondre aux exigences et aux besoins de leur public respectif. Ils sont contraints de récupérer des termes spécialisés et d'en dessiner le profil dans leurs répertoires. Si, en principe, le lexicographe ne peut pas laisser échapper un mot, il doit, en

revanche, effectuer une sélection très rigoureuse dans l'ensemble des sous-lexiques technoclectaux qui se répartissent sur une palette très large (alimentation, art culinaire, banque, intelligence artificielle, bioéthique, conchyliologie, etc.). Ce n'est pas le degré de spécialisation qui permet de cataloguer les termes dans un dictionnaire grand public. Tous les technoclectalismes sont susceptibles de rejoindre un jour ou l'autre une macrostructure générale si le besoin est manifesté par les consommateurs (ex. *micro-onde*). (BOULANGER C., L'HOMME M.-C., 1991 : 25)

Constituant en quelque sorte une « résidence secondaire » pour les technoclectes, les dictionnaires généraux sont néanmoins contraints par leur espace même. L'exhaustivité conceptuelle des terminographes étant impossible pour les lexicographes, des choix lexicaux s'imposent donc. Les principaux dictionnaires de langue divergent ainsi sur l'intégration des termes techniques dans leur nomenclature. L'article Agammaglobulinémie en est un exemple :

agammaglobulinémie, ► nom féminin

IMMUNOLOGIE Déficit profond ou absence de gammaglobulines, et donc d'anticorps, dans le plasma sanguin. (*Petit Larousse 2009*)

agammaglobulinémie [agamaglobulinemi] nom féminin, étym. v. 1970 ◇ de 2. a-, gammaglobuline et -émie

■ Méd. Absence ou insuffisance de gammaglobulines dans le plasma sanguin. » (*Petit Robert 2009*)

« *AGAMMAGLOBULINÉMIE n. f. XX^e siècle. Composé du préfixe privatif a-, de gammaglobuline, et de l'élément suffixal -émie, du grec haima, « sang ».

PATHOL. Absence de gammaglobulines dans le plasma sanguin, entraînant un trouble profond des réactions de défense de l'organisme. (*DAF 1992*)

Le recensement de ce terme est unanime mais des marquages différents sont adoptés par les trois répertoires, le rattachant successivement au domaine de l'« immunologie », de la « médecine » et de la « pathologie ». Cette absence d'homogénéité en termes de marquage peut être interprétée comme un flottement illustrant en quelque sorte l'urgence avec laquelle les équipes de lexicographes doivent traiter ce fond lexical nouveau.

Le domaine de la « pathologie » adopté par le *DAF* pour cet exemple nous donne l'occasion de proposer une autre illustration de la pénétration significative des termes techniques dans la lexicographie moderne, y compris dans le répertoire des Académiciens.

Les différents termes listés ci-après appartiennent tous au domaine de la « pathologie » et reçoivent donc chacun le marquage « PATHO » : *Allergie, Arthrose, Boulimique, Cancérigène, Colite, Elongation, Fibrose, Grippal,e, Hématome, Névrosé, e, Nodule, Pneumopathie, Psychopathe, Psychotique, Pubalgie*.

Absents de la huitième édition du *DAF*, ces termes sont tous introduits dans la dernière édition de ce dictionnaire, illustrant ainsi l'ouverture massive de l'ouvrage aux lexies de ce domaine. Notons toutefois que cette ouverture mérite – une fois de plus – d'être relativisée, compte tenu de la distance temporelle entre la 8^e et la 9^e édition du *DAF*, la publication du dernier tome de *DAF8* datant de 1935 et la publication du premier tome de *DAF9* datant de 1992.

Si les différents termes listés plus haut peuvent chacun être considérés comme en effet inscrits dans l'usage commun de la langue, nous pouvons néanmoins nous interroger sur la

pénétration dans l'usage de chacun des mots suivants : *Entérocolite*, *Entérocoque*, *Entérokinase*, *Entéropathie*, *Entomophage*, *Entomophile*, *Entomostracés*, *Entoptique*.

Également marqués comme appartenant au domaine de la « pathologie », ces termes semblent encore empreints d'une technicité difficilement contestable. Peuvent-ils ainsi illustrer l'introduction d'une vision « élargie » de l'usage chez les Académiciens ?

4. De vrais néologismes dans le *DAF* ?

L'intérêt que nous portons au *DAF* dans cette étude nous amène par ailleurs à mettre encore davantage en perspective l'introduction des termes techniques dans cet ouvrage et à nous demander plus largement si ce dernier est en mesure d'introduire de vrais néologismes ?

Le rythme d'élaboration du *DAF*, même s'il s'appuie à nouveau sur le concours de 2 bureaux, confère à cet ouvrage un aspect plus « daté », à la fois pour les termes généraux et pour les termes techniques. Ainsi, tout en manifestant une extrême prudence quant aux technoclectes qu'ils introduisent dans leur répertoire, les Académiciens sont non seulement exposés à l'obsolescence des termes retenus, mais aussi confrontés aux « vides » et aux « absences » qu'engendre l'impossibilité d'accroissement de la nomenclature de leur ouvrage pour des tranches alphabétiques publiées dès 1992. Comment l'Académie peut-elle ainsi garantir une version de son ouvrage véritablement calquée sur l'usage, sur un usage « actualisé » ? Du rythme même d'élaboration du *DAF* découle donc un retard dans la complétude de sa nomenclature.

Au même titre que les autres dictionnaires généraux, le *DAF* se caractérise par ailleurs par un recensement « tardif » des néologismes. Dans son article intitulé « Alain Rey, le linguiste et les mots nouveaux »¹³, Jean-François Sablayrolles montre en effet que ce que nous considérons comme des néologismes dans les dictionnaires ne sont en réalité que des mots dont l'existence dans l'usage est ancienne, voire très ancienne comme l'illustre le terme *oligarque* enregistré dans le millésime 2007 du *Petit Robert* et pourtant daté de 1568.

Sur cette question de l'existence d'une véritable néologie technique dans le *DAF*, il nous semble enfin important de rappeler que les Académiciens ont explicitement pris le parti – c'est en tout cas ce qui est explicitement affirmé dans la préface de leur ouvrage – de n'intégrer les termes techniques s'étant réellement installés dans l'usage. La philosophie même de cet ouvrage semble donc interdire la présence de véritables néologismes techniques en son sein.

Conclusion

Même si la comparaison entre le *DAF* et les dictionnaires millésimés peut parfois s'avérer assez peu significative tant ces ouvrages divergent du point de vue de leur philosophie et de leurs méthodes d'élaboration, une dichotomie semble pouvoir être établie au sein du paysage lexicographique français sur la question du traitement des technoclectes. Celle-ci s'établit ainsi entre un dictionnaire qui prétend « aller à l'essentiel » et donc n'intégrer qu'avec parcimonie les technoclectes (le *DAF*), et des dictionnaires « de l'éphémère », prenant le parti d'alimenter leur nomenclature avec des termes induisant certes une certaine modernité mais restant particulièrement sujets à l'obsolescence (les *Petit Larousse* et *Petit Robert* par exemple).

Tout en ayant historiquement choisi de séparer lexique général et lexiques spécialisés, le *DAF* a su/du intégrer progressivement de plus en plus de technoclectes, illustrant ainsi le fait que ce réservoir lexical a toujours constitué et constituera toujours une source privilégiée pour le

13 SABLAYROLLES J.-F. (2011), « Alain Rey, le linguiste et les mots nouveaux », in *Alain Rey, vocabuliste français*, GAUDIN F. (éd.). (2011), Limoges, Éditions Lambert-Lucas (collection « La Lexicothèque »), p. 87-98.

renouvellement du lexique général.

La dimension dictionnaire que nous avons évoquée dans cette contribution joue selon nous un rôle majeur dans le renforcement de cette tendance au sein des répertoires modernes, et pas seulement pour ceux qui se trouvent distribués sous la forme de millésimes et qui sont donc davantage soumis à la nécessité d'afficher un renouvellement lexical d'une année sur l'autre.

Nous souhaitons achever notre propos en nous demandant si l'aspect « éphémère » et l'« obsolescence » des technoclectes contre lesquels les Académiciens semblent lutter ne constituent pas au final des critères essentiels pour la dimension culturelle et vivante des langues ?

Références bibliographiques

BOULANGER J.-C., L'HOMME M.-C. (1991), « Les technoclectes dans la pratique dictionnaire générale. Quelques fragments d'une culture », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 36, n° 1, 1991, p. 23-40.

BOUVEROT D. (1998), « Mots nouveaux et vocabulaires spéciaux dans le Dictionnaire de l'Académie », *Actes du Colloque international Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Institut de France, novembre 1994; (ed. B. Quemada & J. Pruvost), Paris, Champion : 237-252.

BRANCA-ROSOFF S., FOURNIER J.-M., GRINSHPUN Y., REGENT-SUSINI A. (eds). (2011), *Langue commune et changements de normes*, Paris, Champion, 2011, pp. 516.

Dictionnaire de l'Académie Française, 9^e édition. Version informatisée : <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>

MARTINEZ C. (2012), *L'Orthographe des dictionnaires français. La construction de la norme graphique par les lexicographes*, Paris : Honoré Champion, coll. "Lexica, mots et Dictionnaires, 22".

MESSAOUDI L. (2002), « Le technoclecte et les ressources linguistiques. » L'exemple du code de la route au Maroc, *Langage et société*, 2002/1 n° 99, p. 53-75.

PRUVOST J. (2006), *Les dictionnaires français : outils d'une langue et d'une culture*. L'Essentiel français Ophrys, Paris.

PRUVOST J. (2003), « R. Galisson : un pionnier explorateur des mots et de contrées lexicologiques et lexicoculturelles », *Mots et lexicoculture*, H. Champion, Collection Études de lexicologie, lexicographie et dictionnaire, pp. 11-17.

REY C. (À paraître), « Lexicographie et technoclectes: le dictionnaire de langue comme dictionnaire de spécialité », *Actes des journées marocaines du dictionnaire*, 09 décembre 2011, Kénitra.

REY C. (2012a), « Le Dictionnaire de l'Académie Française : un modèle lexicographique en évolution », *Actes du Troisième Congrès mondial de linguistique française*, 4-7 juillet 2012, Université Lumière Lyon 2, pp. 1031-1041.

REY C. (dir.). (2012b), *Études de Linguistique Appliquée (ÉLA)* n° 163, « L'Académie Française : un modèle qui traverse les siècles », Éditions Klincksieck.

SABLAYROLLES J.-F. (2011), « Alain Rey, le linguiste et les mots nouveaux », in *Alain Rey, vocabuliste français*, GAUDIN, F. (éd.), Limoges, Éditions Lambert-Lucas (collection « La Lexicothèque »), p. 87-98.